



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2024

Délibération n°80-2024

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 28

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-quatre, le seize octobre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Thérèse FICHET, Régis ROUSSEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Laurence CAUSIER-LEMIRE

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Pascal SEJOURNE, Hugues CANTEL à Marie-Lyne VAGNER, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Julien LEFEVRE à Louis CHOAIN, Colette GENET à Thierry JOSSE, Claire PITETTE à Ulrich SCHLUMBERGER, François VANFLETEREN à Sébastien LERAT

Absents : Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Justine PIQUOT, Pascal GRIHAULT, Sandrine BOZEC

Date de la convocation : Jeudi 10 octobre 2024

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :

APPROBATION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2025

Exposé des motifs :

Dans le cadre de son projet de redynamisation du territoire, la Ville de Bernay a décidé de poursuivre ses investissements. Il est ainsi proposé de valider les projets suivants pour l'année 2025 :

1. Transformation du jardin public le Square Gouas en jardin pédagogique

Dans le cadre de ses engagements pour la préservation de l'environnement et la sensibilisation de ses habitants à l'écologie, la commune de Bernay a élaboré un projet ambitieux de transformation du Square Gouas. Ce projet s'inscrit dans une politique de gestion différenciée des espaces verts et vise à promouvoir la biodiversité ainsi que l'éducation environnementale.

Le jardin public, actuellement organisé selon un modèle classique à la française, ne répond plus aux besoins actuels d'un espace urbain écologique, interactif et ouvert à la communauté. Par conséquent, la municipalité a décidé de :

- Renaturer le jardin en introduisant des essences locales et des plantes favorisant la biodiversité.
- Mettre en place un parcours éducatif innovant avec des structures sensorielles qui permettront de découvrir la nature à travers une approche interactive et multisensorielle.
- Favoriser la participation du tissu associatif local pour organiser des animations et ateliers autour de la biodiversité, de l'agriculture durable et de l'écologie.

Le projet inclut également la création d'un accès direct à l'école Paul-Bert, située à proximité, permettant d'enrichir l'offre éducative locale et de renforcer le lien entre l'école et la nature.

⇒ Plan de financement prévisionnel modifié :

Dépenses HT		Recettes	
Transformation du jardin (aménagement, parcours éducatif).	41000€	Département	15000€
MO/ Etudes	4000€		
Structures	15000€		
TOTAL	60000€		15000€

2. Les équipements sportifs :

- Restructuration du site André Rémy avec la construction de 2 nouveaux terrains de tennis en terre battue artificielle.
- Il sera également construit un bac de récupération des eaux de drainage et de pluie qui pourront servir à l'arrosage des terrains artificielles permettant une gestion plus vertueuse de la consommation de l'eau.
- Ce projet vise également la centralisation de la section Tennis autour d'un même site. Aujourd'hui, le S.C.B Tennis est dispersé sur 2 sites et dispose de courts de tennis obsolètes et inutilisables.

⇒ Plan de financement prévisionnel modifié :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	288 645€	Etat	92 133€
MO/ Etudes	18 466€	Région	
		Département	30 000€
		Fédération Française de Tennis	36 000€
		Agence Nationale du Sport	33 378€
		Ville de Bernay	115 600€
TOTAL	307 111 €	TOTAL	307 111€

3. Investissement scolaire :

- Rénovation des sols et des peintures de l'école maternelle Bourg-Le-Comte

⇒ Plan de financement prévisionnel modifié :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	122 724,04€	Département	36 817, 21€
		Ville de Bernay	85 906,83 €
TOTAL	122 724,04€	TOTAL	122 724,04 €

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu les projets et les plans de financement présentés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les programmes d'investissement 2025 présentés ci-dessus ainsi que leurs plans de financement.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 17/10/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

